Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 16 juillet 2024
(OR. en)

12138/24

ECOFIN 852
UEM 243
SOC 571
EMPL 367

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
en date du:	16 juillet 2024
Destinataire:	délégations
Nº doc. préc.:	11927/24
Objet:	Conclusions du Conseil sur les bilans approfondis de 2024 dans le cadre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques – Conclusions du Conseil (16 juillet 2024)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur les bilans approfondis de 2024 dans le cadre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques, approuvées par le Conseil lors de sa 4042e session, qui s'est tenue le 16 juillet 2024.

CONCLUSIONS DU CONSEIL SUR LES BILANS APPROFONDIS DE 2024 DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE CONCERNANT LES DESEQUILIBRES MACROECONOMIQUES

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE:

1. NOTE qu'après le ralentissement de 2023, la croissance économique de l'UE devrait augmenter progressivement, mais à un rythme inégal d'un État membre à l'autre; SOULIGNE la vigueur de l'emploi et la croissance des salaires réels dans l'UE, les pressions inflationnistes ayant diminué, sous l'effet de la baisse des prix de l'énergie; RAPPELLE le durcissement des conditions financières au cours des deux dernières années et NOTE l'amélioration progressive des conditions de crédit; SOULIGNE la forte incertitude persistante concernant les perspectives mondiales dans le contexte de la poursuite de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, de la situation dramatique au Moyen-Orient et des tensions géopolitiques croissantes qui exposent le commerce mondial et les marchés de l'énergie à des chocs, malgré les progrès accomplis pour parvenir à la sécurité et à la résilience énergétiques au sein de l'UE;

2. dans ce contexte, SOULIGNE qu'il importe d'assurer un suivi étroit et de prendre des mesures stratégiques appropriées pour remédier aux vulnérabilités macroéconomiques; ESTIME que les bilans approfondis de 2024 présentent une analyse exhaustive et de grande qualité de la situation dans chaque État membre examiné; SE FÉLICITE de la publication anticipée de l'analyse réalisée par la Commission et portant sur les bilans approfondis de 2024 dans le cadre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques;

3. SOULIGNE que les pressions sur la compétitivité des coûts et des prix s'atténuent, avec des dynamiques divergentes d'un État membre à l'autre; NOTE le risque de fortes pressions sur les salaires et les bénéfices des sociétés de plus longue durée, qui ne sont pas déterminées par l'augmentation de la productivité; DEMANDE que des mesures stratégiques soient prises rapidement, y compris pour améliorer le fonctionnement des marchés, afin d'éviter les pertes de compétitivité et de stimuler la croissance de la productivité;

4. RECONNAÎT que les balances courantes se sont renforcées avec la baisse des prix de l'énergie, mais que d'importants déficits de la balance courante subsistent; NOTE que d'importants excédents de la balance courante persistent dans certains États membres et sont susceptibles d'avoir une incidence qui dépasse les frontières nationales;

5. CONSTATE que la plupart des positions extérieures globales nettes négatives se sont encore améliorées en 2023; EST CONSCIENT que la baisse de la croissance du PIB nominal et la persistance d'importants besoins d'emprunts extérieurs peuvent entraver l'amélioration des positions extérieures globales nettes dans certains États membres;

6. PREND NOTE du fait que les prix des logements se sont modérés ou ont chuté dans certains États membres, ce qui a entraîné une réduction de la surévaluation des marchés du logement; NOTE que, parallèlement, dans quelques autres États membres, les prix des logements ont continué d'augmenter fortement; EST CONSCIENT que la persistance de conditions de financement restrictives risque de constituer un frein à la demande et aux prix;

7. NOTE que les déséquilibres de longue date liés au niveau élevé des dettes publiques, privées et extérieures ont diminué dans plusieurs États membres; NOTE que des taux d'intérêt élevés requièrent un suivi approprié de leurs effets sur les finances publiques, lorsque les ratios d'endettement sont élevés, exacerbés par un ralentissement de la croissance potentielle, par le vieillissement de la population et par l'incertitude mondiale pesant sur les perspectives économiques; CONVIENT que le renforcement de la croissance économique potentielle, y compris en mettant effectivement en œuvre des réformes structurelles, notamment dans le cadre des plans pour la reprise et la résilience, ainsi qu'en appliquant effectivement le cadre de gouvernance économique réformé, devrait favoriser le désendettement à moyen terme;

8. SOULIGNE que le secteur bancaire est resté résilient et NOTE que l'augmentation de la rentabilité des banques a contribué à renforcer encore leurs ratios de fonds propres; SOULIGNE que les prêts non performants ont continué de baisser; NOTE qu'une vigilance soutenue est nécessaire pour assurer le maintien de la stabilité macrofinancière

9. SOULIGNE l'importance capitale de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques dans le cadre du Semestre européen; CONSTATE que le règlement (UE) nº 1176/2011 reste inchangé, en mettant l'accent a) sur les déséquilibres internes, y compris ceux qui peuvent émerger de l'endettement public et privé; de l'évolution des marchés financiers et des marchés d'actifs, y compris du marché de l'immobilier; de l'évolution du flux de crédit dans le secteur privé; et de l'évolution du chômage; et b) sur les déséquilibres externes, y compris ceux qui peuvent émerger de l'évolution de la balance courante et des positions extérieures nettes des États membres; des taux de change réels effectifs; des parts de marché à l'exportation; des évolutions des prix et des coûts; et de la compétitivité hors prix, en tenant compte des différentes composantes de la productivité; NOTE que, dans l'ensemble, la Commission a utilisé des outils d'analyse pertinents, complétés par une analyse qualitative de fond, au vu des difficultés spécifiques de chaque économie; SE FÉLICITE de l'importance accrue de l'analyse prospective et de l'évaluation des politiques pertinentes, tenant également compte de la gravité des déséquilibres; DEMANDE un renforcement de la dimension européenne et "zone euro" de la procédure; SOULIGNE que l'évaluation des effets de contagion entre pays conserve toute sa pertinence;

10. DEMANDE de poursuivre la mise en œuvre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques et de réaliser une analyse complète des déséquilibres macroéconomiques existants et potentiels; NOTE la clarification apportée par la Commission sur les rôles respectifs de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques et du pacte de stabilité et de croissance, à savoir que, lorsque les risques sont exclusivement budgétaires, le pacte de stabilité et de croissance devrait être considéré comme étant le moyen de surveillance approprié, mais que, lorsque, outre les risques budgétaires, il existe des risques macroéconomiques plus grands, la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques reste l'instrument approprié pour compléter la surveillance au titre du pacte de stabilité et de croissance; SOULIGNE la nécessité de garantir une compréhension commune de l'approche adoptée pour l'évaluation et la classification des déséquilibres et SOULIGNE l'importance de la transparence et du dialogue lors de l'évaluation des déséquilibres;

11. PREND NOTE du fait que la France, le Portugal et l'Espagne ne connaissent plus de déséquilibres dans le cadre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques; EST CONSCIENT qu'en France, les mesures stratégiques ont contribué à réduire les vulnérabilités liées à la compétitivité et à la faible croissance de la productivité; ESTIME que les efforts stratégiques doivent se poursuivre, tandis que des vulnérabilités liées au niveau élevé de la dette publique subsistent et continueront à faire l'objet d'un suivi au titre du cadre révisé de gouvernance économique de l'UE; CONSTATE que le Portugal a accompli des progrès significatifs pour ce qui est de la réduction des vulnérabilités liées au niveau élevé de la dette privée, de la dette publique et de la dette extérieure, qui devraient continuer à diminuer; SOULIGNE que l'Espagne a accompli des progrès significatifs pour ce qui est de la réduction des vulnérabilités liées au niveau élevé de la dette privée et de la dette extérieure, et que la dette publique a diminué;

12. PREND NOTE du fait que la Slovaquie connaît des déséquilibres; NOTE qu'en Slovaquie, malgré certaines améliorations récentes, les vulnérabilités liées à la compétitivité des coûts, au solde de la balance extérieure, au marché du logement et à l'endettement des ménages persistent, ce qui nécessite de nouvelles mesures stratégiques;

13. PREND NOTE du fait que Chypre, l'Allemagne, la Hongrie, les Pays-Bas et la Suède continuent de connaître des déséquilibres;

14. PREND NOTE du fait que la Grèce et l'Italie connaissent des déséquilibres après avoir été décrites comme présentant des déséquilibres excessifs en 2023; EST CONSCIENT qu'en Grèce, les vulnérabilités liées au niveau élevé de la dette publique et au niveau élevé des prêts non performants dans un contexte de chômage élevé restent d'actualité, mais qu'elles ont fortement reculé et devraient encore diminuer, mais que la position extérieure du pays demeure faible; CONSTATE qu'en Italie il subsiste des vulnérabilités liées au niveau élevé de la dette publique et à la faible croissance de la productivité, dans un contexte de fragilités sur le marché du travail et de certaines faiblesses résiduelles dans le secteur financier, dont l'incidence dépasse les frontières nationales; SALUE le rôle des politiques dans la lutte contre les vulnérabilités, y compris les actions menées dans le cadre des plans pour la reprise et la résilience;

15. PREND NOTE du fait que la Roumanie connaît des déséquilibres excessifs, alors qu'elle avait été décrite comme présentant des déséquilibres en 2023; NOTE qu'en Roumanie, les vulnérabilités liées aux comptes extérieurs, principalement liées à des déficits publics importants et croissants, ont diminué l'année dernière, mais qu'elles subsistent, tandis que d'importantes pressions sur les prix et les coûts se sont accrues et que les mesures prises par les pouvoirs publics ont été insuffisantes;

16. DEMANDE la pleine application de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques, y compris l'activation de la procédure concernant les déséquilibres excessifs, le cas échéant; SOULIGNE qu'il importe de prendre rapidement des mesures stratégiques et de les poursuivre pour remédier aux déséquilibres macroéconomiques, y compris dans le contexte de la mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience et des recommandations spécifiques par pays dans le cadre du Semestre européen; SOULIGNE l'importance d'un lien solide et clair entre les déséquilibres macroéconomiques recensés et les recommandations spécifiques par pays.